

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 17^e jour du mois de novembre 2025, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents, mesdames les conseillères Lynn Manconi, Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay, et messieurs les conseillers Mathieu Séguin, Mark D. Goldman et André Laramée, formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Michel Richard.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour;
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025;
- 1.5 Acceptation des comptes;
- 1.6 Autorisation de signature d'une transaction et quittance;
- 1.7 Formation des comités du conseil municipal;
- 1.8 Nomination d'une mairesse suppléante;
- 1.9 Date d'adoption du budget 2026;
- 1.10 Nomination de représentants municipaux sur le conseil d'administration de Télé-Fibre La Minerve (TFLM);
- 1.11 Nomination d'un délégué et d'un substitut au conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);
- 1.12 Annulation de la résolution numéro 2025.10.283;
- 1.13 Autorisation pour signature d'un bail avec Quais Écologiques 100% Cèdres Inc.;
- 1.14 Annulation de la résolution numéro 2024.08.241 en lien avec le pavage du chemin des Fondateurs;
- 1.15 Autorisation de dépenses en lien avec la station d'eau potable;
- 1.16 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller André Laramée;
- 1.17 Informations se rapportant à l'administration.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Nomination d'un membre du conseil municipal pour siéger au Comité consultatif en sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant;
- 2.2 Informations se rapportant à la sécurité publique.

3. TRANSPORTS

- 3.1 Entériner la démission de monsieur François Nobert au poste de directeur du Service des travaux publics;
- 3.2 Entériner la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0022;
- 3.3 Résultat de l'appel d'offres S2025-07 pour l'entretien d'hiver et déneigement – chemin Lamontagne et portions Talbot, Laramée et Pionniers;
- 3.4 Autorisation de paiement pour dommages causés au lot numéro 5365027;
- 3.5 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 2025-28 pour changement de statut d'un employé;

- 3.6 Embauche au poste de chauffeur régulier à temps plein;
- 3.7 Informations se rapportant aux transports.

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Mandat à Équipe Laurence pour vérification des débits d'aqueduc;
- 4.2 Informations se rapportant à l'hygiène du milieu.

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Nomination de membres du conseil municipal au Comité consultatif en urbanisme (CCU) ;
- 5.2 Informations se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire.

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1 Démission de madame Anita Demers au poste de commis à la bibliothèque;
- 6.2 Informations se rapportant aux loisirs et culture.

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)
2025.11.306 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h 00.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance ordinaire du 17 novembre 2025 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)
2025.11.307 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)
2025.11.308 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025 tel que

présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.4)
2025.11.309 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2025

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2025 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.5)
2025.11.310 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de HUIT CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS ET DIX CENTS (887 782,10 \$).

ADOPTÉE

(1.6)
2025.11.311 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE

CONSIDÉRANT les lettres et courriels de mise en demeure reçus par la Municipalité et déposés au dossier numéro 32712-497 de nos conseillers juridiques;

CONSIDÉRANT que les parties ont trouvé une entente à l'amiable, sans admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente, les parties ont convenu de signer une transaction et quittance confidentielle;

CONSIDÉRANT que cette transaction et quittance sera signée par les parties incessamment;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la signature de la transaction et quittance rédigée par nos conseillers juridiques en lien avec leur dossier portant le numéro 32712-497.

D'autoriser le maire ou sa remplaçante ainsi que la direction générale, à signer ladite transaction et quittance.

D'autoriser l'affectation du surplus budgétaire pour le règlement de ce dossier.

ADOPTÉE

(1.7)
2025.11.312

FORMATION DES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'approuver la formation des comités du conseil municipal comme suit :

COMITÉS INTERNES

Comité préparatoire pour assemblées : Lynn Manconi, Mathieu Séguin, Mathilde Péloquin-Guay, Mark D. Goldman, André Laramée et Darling Tremblay;

Comité administration et ressources humaines : Mathieu Séguin et Mark D. Goldman (Darling Tremblay – substitut)

Comité sécurité publique et civile : Lynn Manconi et André Laramée (Mathieu Séguin – substitut);

Comité travaux publics : André Laramée et Lynn Manconi (Mathilde Péloquin-Guay – substitut);

Comité urbanisme et environnement : Mathilde Péloquin-Guay et Darling Tremblay (André Laramée – substitut);

Comité loisirs et culture : Mark D. Goldman et Darling Tremblay (Lynn Manconi - substitut);

Comité développement économique : Mathieu Séguin et Mathilde Péloquin-Guay (Mark D. Goldman – substitut).

La directrice générale et/ou la directrice générale adjointe assistant d'office à tous les comités et le maire peut également être présent.

ADOPTÉE

(1.8)
2025.11.313

NOMINATION D'UNE MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer un(e) maire(esse) suppléant(e) pour agir en l'absence du maire;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer la conseillère Darling Tremblay pour agir en tant que mairesse suppléante, et ce jusqu'à nouvel ordre. En l'absence du maire, la conseillère Darling Tremblay remplira les fonctions de celui-ci avec tous les priviléges, droits et obligations y étant rattachés conformément à l'article 116 du *Code municipal*.

ADOPTÉE

(1.9)
2025.11.314

DATE D'ADOPTION DU BUDGET 2026

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman

ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que le conseil fixe la date de l'assemblée spéciale pour l'adoption du budget 2026, au lundi, 19 janvier 2026, à 19 h, au centre communautaire situé au : 91, chemin des Fondateurs.

ADOPTÉE

(1.10)
2025.11.315 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TÉLÉ-FIBRE LA MINERVE (TFLM)

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir deux représentants nommés par la Municipalité de La Minerve pour siéger sur le conseil d'administration de l'Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve inc. (APTR), faisant maintenant affaires sous le nom de Télé-Fibre La Minerve inc. (TFLM);

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par la conseillère Mathilde Pélquin-Guay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer le conseiller Mark D. Goldman ainsi que la conseillère Darling Tremblay comme représentants de la Municipalité de La Minerve sur le conseil d'administration de l'Association pour la Télédistribution & Radio La Minerve inc. (APTR), faisant maintenant affaires sous le nom de Télé-Fibre La Minerve inc. (TFLM).

Cette résolution annule toutes les résolutions antérieures portant sur le même sujet.

ADOPTÉE

(1.11)
2025.11.316 NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER)

CONSIDÉRANT l'adhésion de la Municipalité au sein de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER);

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités membres doit désigner un délégué et un représentant au conseil d'administration de la Régie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

DE nommer monsieur le maire, Michel Richard, délégué, et madame la conseillère Mathilde Pélquin-Guay, substitut, pour siéger au conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER).

ADOPTÉE

(1.12)
2025.11.317 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2025.10.283

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2025.10.283;

CONSIDÉRANT que l'offre de service offerte par le service du Carrefour du capital humain de l'UMQ, n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 2025.10.283.

ADOPTÉE

(1.13)

2025.11.318

Annulée par
2025.12.339

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC QUAIS ÉCOLOGIQUES
100% CÈDRES INC.**

CONSIDÉRANT les besoins de rangement pour entreposer adéquatement tout notre matériel;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Quais Écologiques 100% Cèdres Inc., pour la location des emplacements numéros 4, 5, 11 et 12, au 45, chemin de La Minerve;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la signature d'un bail avec Quais Écologiques 100% Cèdres Inc., pour un loyer au montant de CINQ CENTS DOLLARS (500 \$), plus les taxes applicables. Tel bail prenant effet en date du premier décembre deux mille vingt-cinq (1^{er} décembre 2025), et étant sur une base mensuelle, avec préavis de trente (30) jours.

ADOPTÉE

(1.14)

2025.11.319

**ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024.08.241 EN LIEN AVEC
LE PAVAGE DU CHEMIN DES FONDATEURS**

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2024.08.241;

CONSIDÉRANT que l'offre de service offerte par DEC Enviro pour une étude géotechnique en lien avec les travaux de réfection du chemin des Fondateurs, n'est plus nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 2024.08.241.

ADOPTÉE

(1.15)

2025.11.320

**AUTORISATION DE DÉPENSES EN LIEN AVEC LA STATION D'EAU
POTABLE**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire les mises à jour requises aux équipements

informatiques servant aux opérations de la station d'eau potable, dont notamment le remplacement de l'ordinateur et du modem ainsi que le renouvellement de la licence et la mise à niveau du logiciel;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Automation R.L. pour les différentes mises à niveau et installations requises;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la MRC des Laurentides pour la fourniture d'un nouvel ordinateur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mark D. Goldman
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses auprès de Automation R.L. et auprès de la MRC des Laurentides, pour le remplacement de l'ordinateur, du modem ainsi que pour le renouvellement de la licence et la mise à niveau du logiciel servant aux opérations de la station d'eau potable, et ce, pour un montant n'excédant pas VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour financer cette dépense, lequel s'échelonnera sur une période de CINQ (5) ans, débutant en 2026, et dont le remboursement sera pris à même la taxe d'entretien de l'aqueduc, donc acquittée dans une proportion de 75% par les usagers du réseau d'aqueduc et dans une proportion de 25% par l'ensemble des contribuables.

ADOPTÉE

(1.16) **DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU CONSEILLER ANDRÉ LARAMÉE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière vous informe que la déclaration des intérêts pécuniaires du conseiller, monsieur André Laramée, a été déposée au bureau municipal.

(1.17) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1)
2025.11.321 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU COMITÉ CONSULTATIF EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé une entente intermunicipale relative à la fourniture de service de sécurité incendie avec la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que cette entente intermunicipale prévoit la formation d'un comité consultatif en sécurité incendie, et qu'un membre du conseil municipal de La Minerve doit y être nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller André Laramée
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay

ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer la conseillère Lynn Manconi, à titre de représentante autorisée de la Municipalité de La Minerve, comme membre du comité consultatif en sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant, conformément à l'entente intermunicipale actuellement en vigueur entre les parties.

ADOPTÉE

(2.2)

INFORMATIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

(3.1)
2025.11.322

ENTÉRINER LA DÉMISSION DE MONSIEUR FRANÇOIS NOBERT AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission reçue de monsieur François Nobert, au poste de directeur du Service des travaux publics, et annonçant son départ en date du 14 novembre 2025;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de monsieur François Nobert, au poste de directeur du Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 14 novembre 2025, et de le remercier pour tout le travail accompli.

ADOPTÉE

(3.2)
2025.11.323

ENTÉRINER LA FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #32-0022

CONSIDÉRANT la confirmation de fin d'emploi signifiée à l'employé numéro 32-0022, en date du 9 octobre 2025;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'entériner la fin d'emploi de l'employé numéro 32-0022, rétroactivement au 9 octobre 2025.

ADOPTÉE

(3.3)
2025.11.324

RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES S2025-07 POUR L'ENTRETIEN D'HIVER ET DÉNEIGEMENT – CHEMIN LAMONTAGNE ET PORTIONS TALBOT, LARAMÉE ET PIONNIERS

CONSIDÉRANT la réception des trois propositions suivantes suite à l'appel d'offres S2025-07 relativement à l'entretien d'hiver et déneigement - chemin Lamontagne et de portions Talbot, Laramée et Pionniers;

SOUMISSIONNAIRE	CHEMIN LAMONTAGNE	PORTION CHEMIN TALBOT	PORTION CHEMIN LARAMÉE	PORTION CHEMIN PIONNIERS	TARIF HORAIRE
Excavation René Sauriol Inc.	2 266 \$				
RG Déneigement			1 400 \$	850 \$	90 \$
Pierre Deschamps			4 994 \$		

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter, conformément à l'appel d'offres S2025-07, les propositions suivantes :

- a) Proposition de **Excavation René Sauriol inc.** pour le chemin Lamontagne, sur une distance d'environ 150 mètres, au prix de DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-SIX DOLLARS (2 266 \$), plus les taxes applicables.
- b) Proposition de monsieur **Pierre Deschamps** pour la portion du chemin Talbot, sur une distance de 1,5 km, au prix de QUATRE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (4 994 \$), plus les taxes applicables;
- c) Proposition de **RG Déneigement** pour la portion du chemin Laramée sur distance de 250 mètres, au prix de MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (1 400 \$), plus les taxes applicables;
- d) Proposition de **RG Déneigement** pour la portion du chemin des Pionniers, soit les deux impasses sur une distance totale de 155 mètres, au prix de HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (850 \$), plus les taxes applicables.

D'autoriser que les paiements des frais précités soient effectués comme suit : 50% en date du 15 décembre 2025 et 50% en date du 9 mars 2026.

D'autoriser la direction générale à signer tous documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

(3.4)
2025.11.325 AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DOMMAGES CAUSÉS AU LOT NUMÉRO 5365027

CONSIDÉRANT les dommages causés par la Municipalité sur le lot numéro 5365027;

CONSIDÉRANT les réparations effectuées par le Service des travaux publics pour une remise en état des lieux;

CONSIDÉRANT les pertes subies par le propriétaire du lot 5365027;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée

ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un dédommagement au propriétaire du lot numéro 5365027, au montant de NEUF MILLE DOLLARS (9 000 \$), à être versé simultanément à la signature d'une quittance confirmant que ledit propriétaire est satisfait de ce règlement.

D'autoriser une affectation au surplus budgétaire pour défrayer cette dépense.

ADOPTÉE

(3.5)
2025.11.326 AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2025-28 POUR CHANGEMENT DE STATUT D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la convention collective actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT les discussions survenues entre les représentants du Syndicat SCFP, Section locale 3365, et la direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la signature, par le maire ou sa remplaçante, ainsi que par la direction générale, de la lettre d'entente 2025-28 portant sur le changement de statut d'un employé.

ADOPTÉE

(3.6)
2025.11.327 EMBAUCHE AU POSTE DE CHAUFFEUR RÉGULIER À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste « chauffeur poste régulier à temps plein », l'analyse de la candidature reçue et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Lynn Manconi
APPUYÉ par le conseiller André Laramée
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'embaucher monsieur François Favreau au poste régulier à temps plein de chauffeur aux travaux publics, avec date de début d'emploi au 24 novembre 2025, le tout conformément à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

(3.7) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1)
2025.11.328 MANDAT À ÉQUIPE LAURENCE POUR VÉRIFICATION DES DÉBITS D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT le besoin de faire la démonstration que le débit actuel de notre réseau d'aqueduc ne suffit pas à la demande et ainsi rendre les travaux de forage admissibles à la subvention de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue d'Équipe Laurence, en date du 3 novembre 2025, pour la préparation d'une note technique sur nos débits d'aqueduc;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay
APPUYÉ par la conseillère Darling Tremblay
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De mandater la firme Équipe Laurence pour la rédaction d'une note technique sur nos débits d'aqueduc, et ce, au coût de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$), plus les taxes applicables, montant à être financé par la TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

(4.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)
2025.11.329 NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux membres du conseil municipal pour siéger sur le comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par la conseillère Mathilde Péloquin-Guay et par la conseillère Darling Tremblay pour siéger sur ce comité;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par le conseiller André Laramée
APPUYÉ par la conseillère Lynn Manconi
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De nommer la conseillère Mathilde Péloquin-Guay comme membre et présidente du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat d'un (1) an, renouvelable à la date anniversaire de sa nomination.

De nommer la conseillère Darling Tremblay comme membre du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat d'un (1) an, renouvelable à la date anniversaire de sa nomination.

ADOPTÉE

(5.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. **LOISIRS ET CULTURE**

(6.1)
2025.11.330 DÉMISSION DE MADAME ANITA DEMERS AU POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT la démission reçue de madame Anita Demers, au poste de commis à la bibliothèque, laquelle sera effective dès qu'une personne aura été embauchée et formée à ce poste;

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Darling Tremblay
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la démission de madame Anita Demers, au poste de commis à la bibliothèque, laquelle sera effective dès qu'une personne aura été embauchée et formée à ce poste, et de la remercier pour toutes ses années de service.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET CULTURE**

7. **VARIA**

8. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(9.)
2025.11.331 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Séguin
APPUYÉ par le conseiller Mark D. Goldman
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
greffière-trésorière

Michel Richard
Maire

Je soussigné, Michel Richard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *code municipal*.

Michel Richard
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et greffière-trésorière